

Carte Nationale d'Identité - Passeport

QUATRE ÉTAPES

1) JE FAIS MA PRÉDEMANDE

Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. [Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés "https://ants.gouv.fr/"](https://ants.gouv.fr/) et je saisis [mon état-civil et mon adresse](#).

La démarche est gratuite sur ce site de l'ANTS. Elle peut être payante sur certains sites commerciaux.

Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.

Je choisis l'une des mairies équipées d'une borne biométrique:

- **Mairie des Vallées-de-la-Vanne, 5 route du Miroir à Theil-sur-Vanne- ([Prendre rendez-vous en ligne](#))**.
- Mairie de Villeneuve l'Archevêque, Place de la République- (Prendre rendez-vous impérativement au 03.86.86.75.09).
- Mairie de Sens (prendre rendez-vous)

2) JE RASSEMBLE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES. ([voir site](#))

[Pour un majeur](#)

[Pour un mineur](#)

[Acheter des timbres fiscaux](#)

SI JE SUIS PERDU, je prends rendez-vous au 03-73-74-95-86 à **France-Services** qui m'aidera dans mes démarches.

3) JE ME PRÉSENTE AU GUICHET DE LA MAIRIE avec mon numéro de pré-demande et mes pièces justificatives pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

4) JE RETIRE MA CARTE OU MON PASSEPORT (après avoir reçu le SMS de mise à disposition et après avoir pris rendez-vous) dans la mairie où j'ai déposé mon dossier. Aux Vallées-de-la-Vanne sans rendez-vous le lundi matin de 9h 30 à 11h 45, sinon sur rendez-vous

Pour Les Vallées-de-la-Vanne, je prends rendez-vous [en ligne](#).

Le titulaire de la carte doit se déplacer personnellement.